

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3180 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 271433  
 Nom & Prénom : SABIRI Saïd  
 Date de naissance : 05.11.52  
 Adresse : 64 Rue Ezzajaloun  
 Tél. : 5666 81 81 24 Total des frais engagés : 910,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
  
 Date de consultation : 28.05.2023  
 Nom et prénom du malade : SABIRI SMID  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : Neuropathie  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : LSA Le : 11 AOUT 2023

Signature de l'adhérent(e) : Sabir



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.05.2023	C1	Cohol		Dr. AZIZ CHAOUKI Neurochirurgien 5, Bd. Rahal El Melhem - Casablanca Tel : 0522 54 02 60

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Docteur FILALI 93, Boulevard Anouar NPE 093061001 - Tp 267101 LABORATOIRE G Lab	30/05/23	P 6.60	Docteur FILALI 93, Boulevard Anouar NPE 093061001 - Tp 267101 LABORATOIRE G Lab
Docteur HEATH Mounir 93, Boulevard Anouar NPE 093061001 - Tp 26336941			Docteur HEATH Mounir 93, Boulevard Anouar NPE 093061001 - Tp 26336941

### AUXILIAIRES MEDICAUX

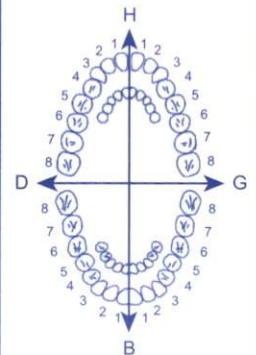
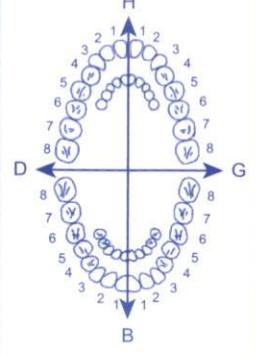
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
DEBUT D'EXECUTION				MONTANTS DES SOINS	
FIN D'EXECUTION				DATE DU DEVIS	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				DATE DE L'EXECUTION
	H	25533412	21433552		
		00000000	00000000		
	D	00000000	00000000		
		35533411	11433553		
	B				
	G				
(Création, remont, adjonction)					
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

**Docteur Aziz CHAFIQ**

NEUROCHIRURGIEN

Chirurgie du Système Nerveux Central  
et de la Colonne Vertébrale

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Ex. Chirurgien au C.H.U de Bicêtre (PARIS)

Sur Rendez-vous

Casablanca, le

**الدكتور عزيز شفيق**

اختصاصي في جراحة الدماغ  
و الجهاز العصبي و العمود الفقري

خريج كلية الطب بباريس  
جراح سابق بالمستشفى الجامعي بيستر (باريس)

بالموعد

الدار البيضاء، في

29/05/2023

No 652111: 6510

**Relevé d'Honoraires N° : 2305302030**

Casablanca le 30-05-2023

**Mr Said SABIRI**

Demande N° 2305302030

Date de l'examen : 30-05-2023

Analyses :

CN	Analyse	Récapitulatif des analyses	
		Clé	Coefficient
PSA	Prélèvement sang adulte	E	25
0103	Bilirubine (Totale Directe et Indirecte)	B	70
0111	Créatinine	B	30
0370	CRP	B	100
0118	Glycémie	B	30
0141	Gamma glutamyl transférase ( GGT)	B	50
0146	Transaminases O (TGO)	B	50
0147	Transaminases P (TGP)	B	50
0229	Groupe ABO Rhésus	B	60
0216	Numération formule	B	80
0239	Temps de céphaline: TCK	B	40
0236	Taux de prothrombine	B	40
0135	Urée	B	30
0223	VS	B	30

Total des B : 660

TOTAL DOSSIER : 910 DH

Arrêtée le présent relevé à la somme de : neuf cent dix dirhams

**LABORATOIRE G'Lab**  
Docteur FILALI Mounir  
93, Boulevard Anoual - Casablanca  
INPE 093061991 - T 0522 86 08 95

Conformément à la législation, il est interdit de modifier les dates de facturation.

Édition le Mardi 30 Mai 2023 à 17:32  
 Dr Aziz CHAFIQ  
 51,Bd Rahal El Meskini Résidence  
 ESSAFA  
 20000 CASABLANCA

Résultats de Mr Said SABIRI  
 Né(e) le 05-11-1952  
 Dossier : 2305302030

Mr Said SABIRI  
 64 RUE EZZAIZAFOUNE  
 20000 CASABLANCA

Prélevé le : 30-05-2023 à 10:22 par Ghita KHARROUBI  
 Dossier enregistré le: 30-05-2023 à 10:22  
 Compte-rendu complet

Intervalle de référence Antériorités

## INFORMATION PATIENT

Vos résultats d'analyses sont disponibles sur le site <http://www.glab.ma> à la rubrique "Serveur des Résultats".

### Identité du patient :

### Identité du patient contrôlée sur papiers officiels

## HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (sur prélèvement sanguin veineux)

### Hématies :

(ABX Pentra XL 80 HORIBA Medical)

Hémoglobine :

Hématocrite :

VGM :

TCMH :

CCMH :

RDW :

### Leucocytes :

Poly. Neutrophiles :

Soit:

Poly. Eosinophiles :

Soit:

Poly. Basophiles :

Soit:

Lymphocytes :

Soit:

Monocytes :

Soit:

CTRL 100%

VMP :

### Plaquettes

Anomalie des formules

<b>4.220</b>	T/l	(4.400-5.600)
4 220 000	/mm <sup>3</sup>	(4 400 000-5 600 000)
13.6	g/100 ml	(13.0-17.7)
40.2	%	(40.0-54.0)
95.0	μ3	(80.0-100.0)
32.1	pg	(>27.0)
33.7	g/100 ml	(31.0-36.5)
11.7	%	(0.0-18.5)
6 000.0	/mm <sup>3</sup>	(4 100.0-10 500.0)
52.2	%	
3 132	/mm <sup>3</sup>	(1 900-6 000)
3.4	%	
204	/mm <sup>3</sup>	(10-540)
0.8	%	
48	/mm <sup>3</sup>	(0-200)
36.6	%	
2 196	/mm <sup>3</sup>	(920-3 200)
7.0	%	(<10.0)
420	/mm <sup>3</sup>	(300-1 050)
100	%	(>100)
8.2	μm <sup>3</sup>	(7.0-11.0)
241 000	/mm <sup>3</sup>	(150 000-500 000)

Formule automatique rendue par l'automate

## VITESSE DE SEDIMENTATION

VS 1ère heure

(Méthode de Westergren)

37 mm  
 LABORATOIRE  
 Docteur FILALI  
 93, Boulevard Anoual  
 INPE 09061091 - TP 363694

Dossier validé biologiquement par : Docteur HASSANE BELLAHINE

## DETERMINATION DU GROUPE SANGUIN ABO-RHESUS

Groupe sanguin ABO  
(Groupage sanguin technique gel Diaclone ID/Biorad)  
Rhésus (D)

B  
Rh Positif RH+1

Une carte de groupe sanguin n'est délivrée qu'après une deuxième détermination du groupe sur un deuxième prélèvement dans le même Laboratoire. Chaque détermination est réalisée avec deux techniques différentes.

## COAGULATION

## TAUX DE PROTHROMBINE

Temps du Témoin 10.50  
 Temps de Quick (TQ) : 12.5 sec  
 Taux de Prothrombine (TP) : 75.10 % (70.00-100.00)  
 (CA 620, Sysmex)  
 INR 1.17  
 (CA 620, Sysmex)

### *Tuméfaction peu sensible à l'héparine*

## TEMPS DE CEPHALINE ACTIVEE

Temps du Témoin (Synthasys, ACL ELITE PRO)	31.9	Sec.
Temps du Patient (CA 620, Sysmex)	31.9	Sec. (31.9-40.9)
Ratio Patient / Témoin	1.00	(0.80-1.20)

C'est une maladie sensible aux déficits de la voie contact, endogène, commune, ainsi qu'à la présence d'inhibiteurs.

BIOCHIMIE SANGUINE

<b>Glycémie à jeun</b> (Colorimétrique, INDIKO Plus)	1.06 5.88	g/l mmol/l	(0.70-1.10) (3.89-6.11)
<b>Créatinine</b> (enzymatique, INDIKO Plus)	8.3 73.4	mg/l μmol/l	(<13.0) (<115.0)
<b>Urée</b> (enzymatique, INDIKO Plus)	0.47 7.83	g/l mmol/l	(0.20-0.50) (3.33-8.33)

*Dossier validé biologiquement par : Docteur HISSANE  
BELLAMINE*

2305302030 - Mr Said SABIRI- né(e) le 05-11-1952

<b>Bilirubine libre (indirecte)</b> (Enzymatique, INDIKO Plus)	3.1	mg/L	(2.0-7.0)
	5.3	μmol/L	(3.4-12.0)
<b>Bilirubine conjugué (Direct)</b> (Enzymatique, INDIKO Plus)	1.6	mg/L	(1.0-3.0)
	2.7	μmol/L	(1.7-5.1)
<b>Bilirubine totale</b> (Enzymatique, INDIKO Plus)	4.7	mg/L	(3.0-10.0)
	8.0	μmol/L	(5.1-17.1)
 <b>Transaminases GOT (ASAT)</b> (Enzymatique, INDIKO Plus)	15	U/l	(10-45)
 <b>Transaminases GPT (ALAT)</b> (Enzymatique, INDIKO Plus)	14	U/l	(10-45)
 <b>Gamma G.T</b> (Enzymatique, INDIKO Plus)	22	U/l	(12-64)
 <b>CRP</b> (Spectrophotométrique, INDIKO Plus)	4.0	mg/l	(<10.0)

### Prélèvement à Domicile

Chère patiente et cher patient,

En tenant compte des contraintes sanitaires en rapport avec la pandémie de COVID-19, le laboratoire **G Lab** a mis en place tous les dispositifs nécessaires, conformément aux réglementations d'hygiènes en vigueur, pour votre protection lors de votre présence dans le laboratoire.

Vous avez également la possibilité de faire réaliser vos prélèvements à domicile.

Nous mettons à votre disposition sur rendez-vous une équipe dédiée.

#### Contact :

Tél. + 212 522 86 09 10

E-mail : contact@glab.ma

**LABORATOIRE G Lab**  
Docteur FILALI Mounir  
93, Boulevard Anoual  
TP 323941

*Dossier validé biologiquement : Docteur HISSANE  
INPE : 201091 - Docteur BELJAMINE*